

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le douze décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 22

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

EXCUSEES :

Mme VINSON
Mme VILLEVIEILLE

n° 20231212_D_138

Commission :
Développement
Economique

**Objet : Avenant n° 1 à
la convention de
délégation de service
public du Château
d'Aurec sur Loire à
passer avec la SPL
Loire Semène Loisirs**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 14 février 2023 a approuvé la convention de délégation de service public du Château d'Aurec sur Loire en faveur de la SPL Loire Semène Loisirs.

L'article 13.2.1 de ladite convention prévoit que le délégataire supporte toutes les charges d'exploitation relatives à la gestion du Château. Or, concernant la fourniture de gaz, la commune d'Aurec sur Loire dispose d'un contrat, via l'UGAP, bien plus avantageux dont pourrait bénéficier le délégataire.

Dans un souci d'optimisation économique, la commune d'Aurec sur Loire intégrera à son contrat la fourniture de gaz passé avec l'UGAP, le PDL gaz du Château d'Aurec sur Loire et refacturera annuellement le coût des consommations au délégataire.

Toutes les autres dispositions de la convention de délégation du service public restent inchangées.

Madame TEYSSIER et Messieurs GIRODET, VIAL, SALGADO, DURIEUX, ARNAUD et HAURY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du Château d'Aurec sur Loire à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les
jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

La Secrétaire de séance

043-244301131-20231212-20231212_D_138B-DE

Reçu le 24/04/2024

Julie TARERAT

